



MUNICIPALITE DE 1552 TREY

Syndic (026) 668 12 06

Secrétaire (026) 668 29 35

Administration communale, Place du Collège 1, 1552 Trey

La Municipalité au Conseil Général de Trey

Arrêté d'imposition 2017

Préavis Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Municipalité a l'avantage de soumettre à votre approbation l'arrêté d'imposition pour l'année 2017, adopté dans sa séance du 26 septembre 2016.

La Municipalité a décidé de n'apporter aucun changement par rapport à l'impôt cantonal de base, soit de laisser son taux d'imposition à 80 %.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter l'arrêté d'imposition pour 2017 tel qu'il vous est présenté.

Trey, le 26 septembre 2016

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

J.-M. Crausaz



La Secrétaire

S. Seydoux